

TRAITE D'ARITHMETIQUE

DISTRICT DE QUÉBEC.

{ BUREAU DU PROTONOTAIRE,
25e jour d'août 1835.

Qu'il soit notoire que le vingt-cinquième jour d'août, dans l'année mil huit cent trente-cinq, SAMUEL NEILSON & WILLIAM COWAN de Québec, Imprimeurs, Papeteriers et Associés faisant commerce à Québec sous les noms de Neilson & Cowan, ont déposé dans ce bureau le titre d'un livre lequel est dans les mots suivants, savoir : " *Traité d'Arithmétique à l'usage des écoles, par Jean-Antoine Bouthillier, troisième édition, revue et corrigée.*" au sujet duquel ils réclament le droit de propriété comme propriétaires.

Enregistré en conformité à l'acte provincial intitulé : " *Acte pour protéger les propriétés littéraires.*"

PERRAULT & BURROUGHS,

Protonotaires de la cour du Banc du roi
du district de Québec.

LES SOUS-SIGNÉS ONT ACQUIS PAR ACTE AUTHENTIQUE DES HÉRITIERS, REPRÉSENTANTS OU AYANT CAUSE DES DITS SAMUEL NEILSON & WILLIAM COWAN, LA PROPRIÉTÉ DE L'OUVRAGE DÉCRIT DANS LE PRIVILÈGE CI-DESSUS.

J. & O. CREMAZIE,
Libraires-Éditeurs



MONTREAL

BEAUCHAMIN & PAYETTE LIBRAIRES

N° 127, rue St. Paul

TYPOGRAPHIE DE JOSEPH DAVYEAU.

1835